

- + la programmation pluriannuelle de l'énergie
- + les cryptomonnaies
- + Septembre 1986 : la vague d'attentats à Paris

Le nouveau paysage politique français

- Retour sur 70 ans de vie politique
- La tentation des extrêmes
- Où en est le clivage gauche-droite ?



Directrice de la publication

Véronique Lehideux

Responsable éditorial

Julien Winock

Équipe éditoriale

Jean-Louis Biet, Cristiana Brandaleone,
Pauline Vaubrun

Conception graphique et mise en page

Nicolas Bessemoulin, Éric Monnier,
Carole Mortegoute

Contacter la rédaction

cahiersfrancais@dila.gouv.fr

Impression

DILA

Crédits photos :

Photo de couverture

© VERTICALSTOCKS/STOCK.ADOBE.COM

Généré à l'aide de l'IA

Avertissement au lecteur

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans autorisation.

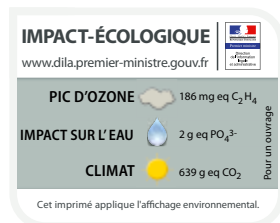
Celle-ci doit être demandée à la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, dircom@dila.gouv.fr.

© Direction de l'information légale et administrative, Paris 2025

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

Diffusion : Dilisco.



Édito

Vers un changement des repères politiques

L'instabilité politique que traverse notre pays depuis la dissolution de juin 2024 a bousculé les certitudes. Fruit d'un centre sans majorité et de la montée en puissance des extrêmes, la tripartition de l'Assemblée nationale a scellé le sort d'un clivage gauche-droite à bout de souffle. L'alternance politique que nous connaissions jusqu'alors a laissé place à une représentation fragmentée, dominée par trois forces, le centre, l'extrême droite et une gauche hétéroclite dominée par sa composante extrême. Une polarisation qui rend peu probable la perspective de compromis.

Alors que reste-t-il du paysage politique français qui nous était familier jusqu'alors ? Quels ont été les éléments déclencheurs de cette atomisation politique et du déclin du bipartisme ? Comment interpréter la montée des extrêmes et faut-il s'inquiéter de la défiance croissante des Français envers les partis ? Avec ce dossier, nous tenterons de comprendre les mécanismes à l'origine de cette profonde recomposition, alors que s'ouvre la campagne d'une élection présidentielle à l'issue aussi incertaine que décisive.

Au-delà des programmes et des partis, la politique est aussi un langage, des codes et des jeux d'alliance que le cinéma et les séries se sont appropriés. L'un des varia de ce numéro s'intéressera ainsi à la représentation du pouvoir sur les écrans. Nous nous pencherons également sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et ferons le point sur les cryptomonnaies, avant de revenir sur les attentats de septembre 1986, qui ont meurtri la capitale il y a quarante ans.

Cahiers français



Sommaire

5 **Politiques publiques**

La troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

Étienne Beeker

15 **Dossier**

Le nouveau paysage politique français

16/ Les métamorphoses institutionnelles de la V^e République (1958-2017)

Philippe Blachère

26/ **Grand débat**

entre Jérôme Fourquet et Pascal Perrineau

Un paysage politique durablement fragmenté ?

40/ Où en est le clivage gauche-droite ?

Bruno Cautrès

48/ Le RN et LFI, les populismes au cœur du jeu politique

Marc Lazar

60/ Le bloc central et son avenir

Luc Rouban

68/ Gouverner par les territoires

Romain Pasquier

78/ Extension du domaine de l'engagement

Anne Muxel

88/ La démocratie aux prises avec une information en mutation

Fabienne Greffet

98/ **Les plus de la rédaction**

98/ *Ce qu'il faut retenir*

99/ *Les mots du dossier*

100/ *Les chiffres clés*

101/ *Les dates clés*

102/ *Le dossier en dessins*

103/ *Pour en savoir plus*

105 **Sur les écrans**

La politique au cinéma et dans les séries

Bruno Cautrès

113 **Le point sur**

Cryptomonnaies : vers une confiance décentralisée

Primavera De Filippi

119 **C'était en... septembre 1986**

Le gouvernement français décide de « terroriser les terroristes »

Jenny Raflik



→ Retrouvez l'univers Cahiers français sur www.vie-publique.fr/cahiers-francais

→ Les fiches au format mobile



La troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

Étienne Beeker

Ancien conseiller scientifique au Haut-commissariat à la stratégie et au plan

Publiée par décret en février 2026 après des années de blocage politique, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) tente de concilier relance du nucléaire et développement des énergies renouvelables dans un contexte budgétaire tendu et de surcapacité de production.

Le modèle énergétique de la France s'est construit après 1945 sur une vigoureuse intervention de l'État. Cette prééminence de la puissance publique s'est appuyée sur des entreprises nationales longtemps monopolistiques et, depuis le début de l'année 1974, sur le développement d'un programme nucléaire civil massif. Au début des années 2000, la politique énergétique française est devenue une déclinaison de la politique communautaire amorcée au début des années 1990. Celle-ci s'est d'abord inspirée du modèle du Royaume-Uni, qui, sous le gouvernement de Margaret Thatcher, avait été pionnier de la libéralisation du marché de l'électricité, considérée comme le moyen d'en faire baisser le prix grâce au démantèlement des monopoles, jugés inefficaces. Il s'est ensuivi l'apparition de nombreux nouveaux acteurs dont l'activité est encadrée

par des règles complexes et en évolution constante.

Le deuxième pilier de ce modèle repose sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), cette fois-ci sous l'impulsion de l'Allemagne, les premiers objectifs contraignants ayant été décidés en 2008. À l'instar de l'*Energiewende*, la transition énergétique allemande, le développement massif des énergies renouvelables (EnR : éolien et solaire photovoltaïque [ou solaire PV]) était tenu par la Commission européenne comme le moyen d'atteindre ces objectifs, le nucléaire ayant mauvaise presse à Bruxelles. L'objectif pour 2030 est une proportion de 42,5 % d'EnR, toutes énergies confondues. Ces énergies, censées être élaborées et produire leur électricité localement, devaient assurer de surcroît la sécurité d'approvisionnement des États membres, troisième pilier de la politique énergétique européenne.

Le contexte législatif et les enjeux politiques

Au fil des directives européennes, la France a édicté divers lois et décrets qui en étaient la déclinaison nationale, souvent chargés d'un fort contenu politique. Alors qu'une seule loi fut en vigueur de 1946 à 2000¹, ce ne sont pas moins de huit lois qui ont été promulguées depuis lors, sans compter les décrets. Les PPE (programmes pluriannuels de l'énergie) en sont les dernières déclinaisons, qui portent sur deux périodes successives de cinq ans. La précédente PPE, datant d'avril 2020 (PPE 2), mettait en œuvre pour 2023-2028 la promesse de campagne du candidat François Hollande de baisser la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 %, mesure reprise par Emmanuel Macron au début de son premier mandat. Son contenu devenait obsolète après le discours du président à Belfort en février 2022, marquant un tournant stratégique dans la politique énergétique de la France, notamment par l'annonce d'un ambitieux plan de relance du nucléaire civil.

La PPE est l'un des documents de planification de la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC). Les deux autres sont le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)², répertoriant les mesures pour s'adapter au changement climatique, et la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050, avec une réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990. La SFEC a été conçue en cohérence avec les engagements de la France pris auprès de l'Union européenne.

D'après la loi, la PPE 3 devait être publiée trois ans après la PPE 2 et c'est avec un certain retard que le décret a été publié, le 13 février 2026, portant donc sur la période 2026-2035. Ce retard est imputable aux profondes divergences qui traversent le monde politique quant aux places respectives du nucléaire et des EnR dans le mix

électrique, éolien et solaire PV en tête. Un projet de loi avait été déposé à la fin de 2024, mais les débats parlementaires ayant avorté, c'est par décret que le Gouvernement a tranché. Un premier décret avait failli être signé en août 2025 par le gouvernement Bayrou, et le gouvernement Lecornu a dû pratiquer un certain équilibre pour parvenir à un fragile consensus.

Le contexte techno-économique

Stagnation voire baisse de la consommation d'électricité

La France (comme l'Europe) se relevait difficilement de la grave crise gazière consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 quand une deuxième crise, mondiale celle-là, est survenue en mars 2026, consécutive à l'intervention américano-israélienne en Iran et au blocage du détroit d'Ormuz. La première crise a eu de graves conséquences sur les prix de l'énergie. En effet, la politique énergétique européenne repose, à l'instigation de l'Allemagne, sur le gaz en complément des EnR, et en particulier sur le gaz en provenance de Russie. Par le jeu des marchés, les prix de l'électricité sur les marchés de gros ont subi une violente hausse, car ils ne sont pas fixés par le coût moyen de production mais par le coût de la dernière centrale nécessaire pour satisfaire la demande, et ce au niveau européen. Comme cette dernière centrale est souvent à gaz, le prix de l'électricité suit fréquemment celui du gaz. La deuxième crise (non résolue à l'heure où nous écrivons ces lignes) a rappelé notre dépendance aux hydrocarbures, que ce soit pour les transports (carburants) ou l'industrie, chimique notamment (produits raffinés, production d'engrais...), même si elle a relativement diminué depuis le choc pétrolier de 1973 grâce à un mix de production plus diversifié et à des usages plus sobres. Cette guerre a également entraîné une très nette augmentation des prix pour les consommateurs, ménages et industriels.



Civaux (Vienne), 2005. La première mise en service de la centrale nucléaire de Civaux date de 1997.

© CIVAUX-COMMUNICATION/
CC BY-SA 4.0

“ L'électrification constitue la clé du consensus établi autour de la PPE 3

La conséquence a été une crise économique et une chute de la consommation énergétique, électrique en particulier (accélération du déclin industriel, modération de leur consommation par les ménages). La hausse des prix de l'électricité (qui ont doublé en dix ans), accentuée par l'augmentation des taxes et du soutien aux EnR, a entravé la politique d'électrification des usages (véhicules électriques, pompes à chaleur, procédés industriels).

Cette électrification est perçue comme le moyen de limiter la dépendance aux hydro-

carbures importés et, dans le même temps, de décarboner l'économie. Elle est voulue par les pouvoirs publics et par de très nombreux acteurs, qu'il s'agisse des producteurs d'électricité (EnR et nucléaire), des fournisseurs, des gestionnaires de réseau, des fabricants d'équipements fonctionnant à l'électricité (véhicules, chauffage, stockage, centres de données...) jusqu'aux principaux partis politiques, y compris les écologistes. L'électrification constitue ainsi la clé du consensus établi autour de la PPE 3 et un grand plan a été lancé par le gouvernement Lecornu en avril 2026.

L'objectif affiché dans la PPE 3 est de passer de 60 % d'énergie finale d'origine fossile en 2023 à 40 % en 2030. Au-delà de la décarbonation des usages, cette moindre dépendance au pétrole et au gaz permettrait d'alléger le déficit commercial. En effet, la facture d'achat de gaz et de pétrole a été de 60 milliards d'euros en 2025 et elle a tout lieu d'être bien supérieure en 2026 en raison du blocage du détroit d'Ormuz. Par comparaison, les ventes

d'électricité ont rapporté environ 5 milliards d'euros. Il s'agit par ailleurs de diminuer notre dépendance envers des régions instables politiquement, comme les conflits en Iran et en Ukraine nous l'ont rappelé (la facture énergétique s'était élevée en France à plus de 120 milliards d'euros en 2022).

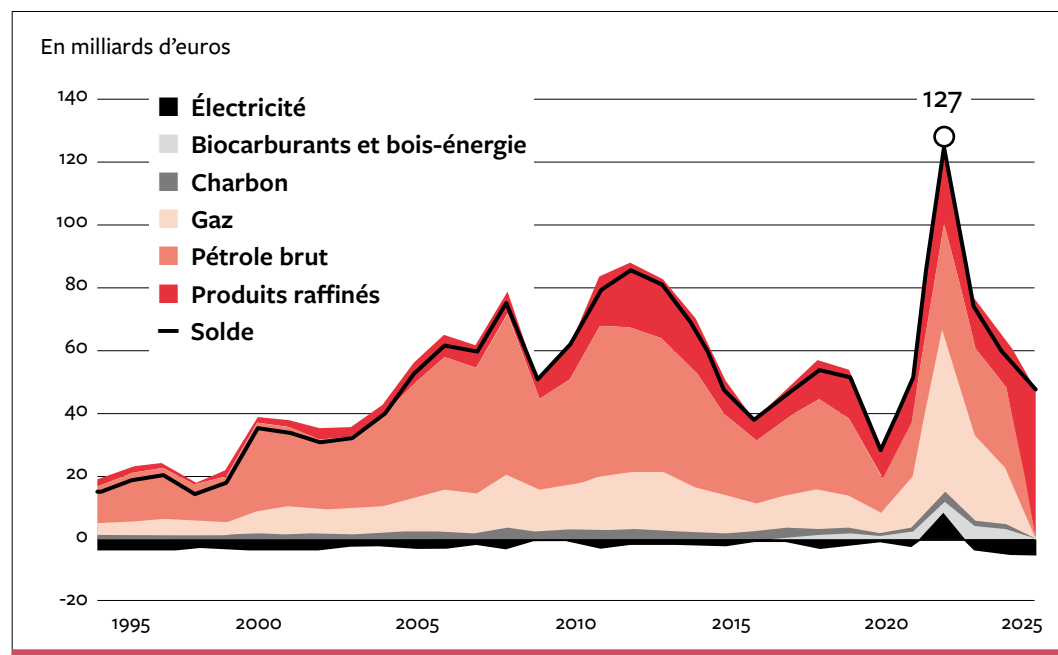
Depuis sa création, en 2000, le Réseau transport d'électricité (RTE) est chargé d'éclairer le Gouvernement sur les tendances attendues en matière de consommation d'électricité. Il a été amené à composer avec des décisions politiques afin de maintenir physiquement l'équilibre offre-demande du système. Dans la PPE 2, cet équilibre n'était tenable que si la consommation baissait en raison de la fermeture annoncée du tiers de la capacité nucléaire (réduction de 75 à 50 %). À l'inverse, parallèlement à la publication de la PPE 3, RTE prévoit, au début de l'année 2026, une hausse de la consommation d'électricité, car l'objectif affiché désormais est l'électrification des usages³.

Un système électrique déjà décarboné et en surcapacité

En attendant, le système électrique actuel est toujours en surcapacité, puisque, afin de répondre aux demandes de la Commission européenne, d'importantes capacités d'énergies renouvelables sont ajoutées chaque année à un parc historique qui suffisait à répondre à une demande qui au mieux stagne.

Les centrales nucléaires, conçues pour fonctionner en continu, sont obligées de faire varier leur puissance à la baisse (la « modulation ») pour laisser la place aux EnR, prioritaires sur le réseau, et de servir d'appoint en cas d'insuffisance de soleil et de vent. La perte de production qui en résulte est en augmentation régulière et a atteint 33 térawattheures (TWh) en 2025 (soit plus que toute la production du parc solaire PV, qui a été de 31 TWh). EDF a livré un rapport à la fin de 2025, longtemps resté confidentiel, finalement publié peu de temps après la parution de la PPE 3, qui prévoit que « la fréquence et la

▼ L'évolution de la facture énergétique française depuis 30 ans



Sources : Les Échos, RTE.

profondeur des épisodes de modulation du parc nucléaire vont continuer à augmenter⁴ ». Le rapport alerte quant aux conséquences de cette modulation, qui fait subir de lourdes contraintes aux équipements et engendre une usure accélérée des matériels. Les baisses deviennent si profondes en milieu de journée, au moment du pic solaire, que les centrales ne peuvent plus assurer ensuite la réserve nécessaire à la stabilité du système (ce qui est à l'origine de la panne majeure qui s'est produite en avril 2025 en Espagne).

Les exportations de courant vers les pays limitrophes offrent un débouché aux surproductions, mais elles atteignent les limites physiques de transit sur les interconnexions (92 TWh en 2025, soit plus de 20 % de la consommation française, plus de 100 TWh attendus en 2026 si la tendance du premier semestre se maintient). Les épisodes de prix négatifs ou nuls sur le marché de gros de l'électricité sont de plus en plus fréquents, mettant en difficulté financière les producteurs de moyens conventionnels dont EDF, alors que les EnR continuent d'être rémunérées indépendamment des marchés, en se fondant sur les tarifs d'achat.

“

Le réseau est le grand oublié de la transition énergétique

De leur côté, les opérateurs d'énergies renouvelables ont fait part de leur inquiétude, la réduction des objectifs constituant une menace sur leur activité et sur l'emploi. Au passage, il convient de rappeler que les EnR sont loin de constituer un bloc homogène et sont en fait très variées, ce qui implique de suivre une politique très différenciée pour chacune. Le solaire résidentiel en toiture, à la fois très intermittent, diffus et difficile à piloter, repose très largement



sur des équipements importés de Chine ; il ne relève donc pas de la même logique que l'éolien en mer, plus régulier, mais qui suppose le développement d'une filière industrielle lourde que l'Europe souhaite ancrer localement. L'hydraulique, la géothermie ou encore les biocarburants relèvent, quant à eux, d'une logique de gestion tout autre. Rien n'indique que les coûts de développement de tous ces moyens très hétérogènes soient comparables. À ce sujet, une mission d'évaluation sur le financement et l'intégration de ces énergies « vertes » dans le système électrique français (c.-à-d. coûts d'intégration compris) a été confiée à Jean-Bernard Lévy, ancien PDG d'EDF, et au conseiller d'État Thierry Tuot. Cette mission a rendu ses conclusions en avril 2026 (curieusement après la parution de la PPE 3), qui pointent de nombreux excès dans la rémunération du photovoltaïque et de l'éolien, et propose 45 mesures pour alléger le soutien de l'État à leur développement. La première qui fut appliquée est la plus spectaculaire, puisque le décret du 1^{er} juin 2026, dénommé « S21 », réduit à presque rien les tarifs d'achat par le réseau du PV résidentiel, afin d'inciter les occupants à l'autoconsommation. La deuxième porte sur l'éolien en mer, avec l'appel d'offres lancé le 12 juin (« AO10 ») pour l'attribution de 10 gigawatts, dont environ la moitié pour

Champ de panneaux photovoltaïques dans la commune des Mées (Alpes-de-Haute-Provence, 2013).

© CHRISTIAN PINATEL DE SALVATOR/CC BY-SA 3.0

l'éolien flottant, avec un prix plafond de 100 €/MWh (hors raccordement).

Sur le plan climatique, le parc de production actuel est déjà décarboné à plus de 95 %, faisant de la France l'un des pays émettant le moins de CO₂ par kWh électrique produit. Dans ces conditions, l'ajout de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables paraît peu justifié du point de vue des émissions, puisqu'elles se substitueraient à des moyens déjà décarbonés – le nucléaire ou d'autres EnR –, au risque de provoquer des phénomènes de « cannibalisation » et de « curtailment⁵ ».

Par ailleurs, le stockage massif de l'électricité reste encore très cher et la flexibilité du système repose presque exclusivement sur le réseau, indispensable à l'intégration des EnR réparties. Les enjeux financiers sont colossaux. Le ministre Roland Lescure a avancé en février 2026 un montant de 200 milliards d'euros pour les investissements à venir, à comparer aux 6 à 13 milliards d'euros annuels de soutien aux ENR ou aux 70 milliards annoncés pour le développement des six premiers

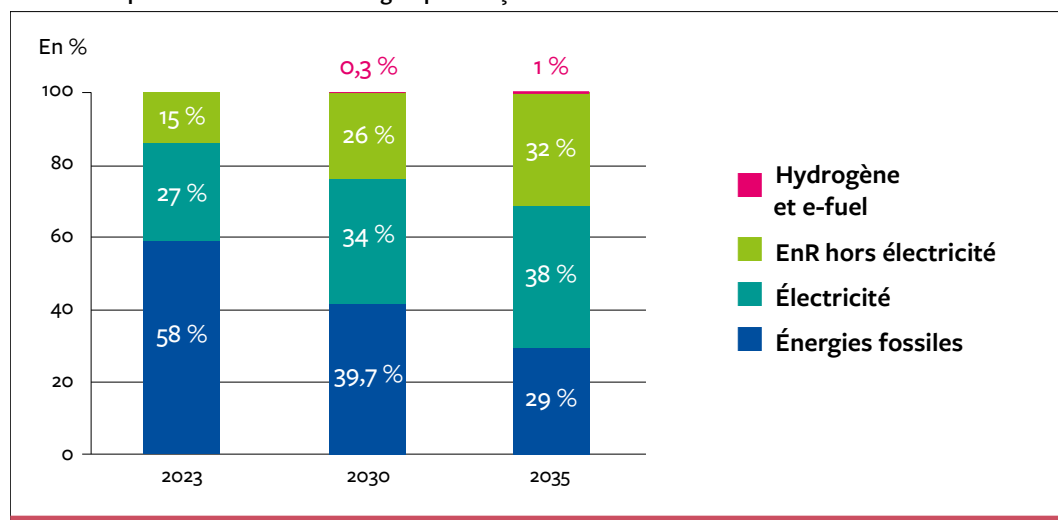
EPR2. Le réseau comptant pour moitié dans la facture (hors taxes) du consommateur, tous ces coûts s'y répercutent *in fine* sur la facture du consommateur, suscitant le mécontentement et pénalisant le recours à l'électricité au profit des énergies fossiles.

Le contenu de la PPE 3 : un « en même temps énergétique »

La PPE 3 redonne une place au nucléaire dans la stratégie nationale de décarbonation, en renonçant à l'objectif, inscrit dans la PPE 2, de fermer 14 réacteurs, en visant le prolongement de la durée de vie des réacteurs au-delà de 50 ans voire 60 ans et en confirmant le lancement de la construction de trois paires d'EPR2.

Dans le même temps, les objectifs de développement des EnR restent ambitieux, même s'ils ont été légèrement revus à la baisse par rapport à une précédente version de l'été 2025 : doublement de la puissance PV avant 2030 – ce qui revient à installer en quatre ans autant de panneaux que depuis vingt-cinq ans –, augmentation de la puissance éolienne à terre de 50 % avant la même date et développement de 15 gigawatts

▼ Évolution prévisionnelle du mix énergétique français



L'objectif de la PPE 3 est de ramener la proportion d'énergies fossiles à 29 % du mix en 2035.

Source : ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, www.economie.gouv.fr/ppe-3-programmation-pluriannuelle-de-lenergie?utm_source=chatgpt.com.



Cette photo fut prise en septembre 2021, juste avant l'implantation en mer du parc éolien offshore désormais visible au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

© SEBASTIEN SALOM-GOMIS / AFP

d'éolien en mer avant 2035, soit l'équivalent en puissance de 15 réacteurs nucléaires.

Ils sont soumis à l'évolution de la demande, des conditions du marché, des limitations du réseau à des questions de rentabilité. Les aides financières publiques ont vocation à rester des mécanismes de soutien, temporaires, et non de maintien, permanents. Le développement des EnR se fera au gré de l'adoption d'un système d'appel d'offres.

Le point faisant largement consensus, que nous avons déjà évoqué plus haut, est la mise en avant de l'électrification des usages, car cela lèverait l'hypothèque d'un système électrique surcapacitaire, faisant place à de nouvelles installations de production, d'EnR en particulier. La PPE 3 a recensé les secteurs stratégiques à électrifier et à ce titre prioritaires : l'industrie, les transports, le bâtiment et le numérique. La mission sur l'électrification confiée en décembre 2025 au député Raphaël Schellenberger devrait apporter de nouvelles pistes de réflexion. Mais certains, à l'instar du PDG d'EDF⁶, sont déjà sceptiques face aux prévisions de RTE⁷, la hausse de

25 TWh annoncée reposant principalement sur l'implantation incertaine de centres de données et sur la production d'hydrogène, une technologie qui n'est pas encore mûre.

Enfin, une clause de revoyure a été prévue en 2027 afin de tenir compte en particulier de l'évolution de la consommation électrique, de la dynamique de développement des ENR et du comportement du système électrique face à l'ajout de nouvelles capacités d'ENR.

Un débat en suspens

La PPE 3 apparaît comme un compromis, résultat d'arbitrages complexes, et son principal défaut réside dans son caractère essentiellement politique, dont on sait que cela peut conduire à des orientations déconnectées des réalités techniques, capitales dans le domaine de l'énergie.

De nombreuses associations représentatives du secteur des EnR se sont plaintes de la réduction des objectifs, qui aura selon elles des conséquences sur l'emploi dans le secteur. Il serait